

## **PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE LA POLYVALENTE DE CHARLESBOURG TENUE À 18 H 30 LE 20 SEPTEMBRE 2022 À L'AUDITORIUM DESJARDINS**

### **1.0 Ouverture de l'assemblée**

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Berthiaume, présidente du conseil d'établissement, se présente et souhaite la bienvenue à tous les parents et les remercie de leur participation. Elle procède à l'ouverture de l'assemblée. On constate la présence d'environ 75 parents. M<sup>me</sup> Isabelle Girard, directrice, donne quelques informations concernant la rentrée scolaire.

### **2.0 Adoption de l'ordre du jour**

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Berthiaume fait la lecture de l'ordre du jour.

M<sup>me</sup> Nadia Larrivée propose l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 15 septembre 2021**

M<sup>me</sup> Isabelle Girard fait la lecture du procès-verbal de la rencontre du 15 septembre 2021. M<sup>me</sup> Nadia Larrivée en propose l'adoption.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **4.0 Projet éducatif de la Polyvalente de Charlesbourg et projets de l'école**

M<sup>me</sup> Isabelle Girard explique que l'équipe-école est actuellement en évaluation du projet éducatif dans l'objectif de le réviser et l'actualiser pour une adoption du projet 23-27 en décembre 2023. Les parents ont reçu un sondage leur demandant de se prononcer sur les enjeux et leur perception de l'atteinte des objectifs visés qui sont les suivants :

- Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves après 5 ans au secondaire en mettant en place des moyens tels que : co-enseignement, mentorat, récupération structurée, projet PRÉ-DEP.
- Réduire les écarts de réussite EHDAA en mettant en place des moyens tels que: utilisation des technologies, comités OAT, amélioration de l'accessibilité aux technologies, programmes et concentrations, portraits de classe.
- Augmenter le taux de réussite des élèves des groupes réguliers au 1<sup>er</sup> cycle : modification du programme régulier pour 23-24 à l'aide des enseignants ressources, en diversifiant l'offre de service et en augmentant le temps en orthopédagogie.
- Augmenter le taux de satisfaction des élèves et du personnel quant au respect de la diversité, au sentiment d'appartenance et à la participation à la vie de l'école : choix des valeurs (respect, persévérance, ouverture d'esprit), sondages auprès des élèves, modification du code vestimentaire, ajout d'un technicien en loisir, offre diversifiée en activités parascolaires, Fête de la Poly.
- Augmenter la participation des élèves dans une démarche de réflexion quant à leur parcours scolaire : programmes particuliers, concentrations, parcours PRÉ-DEP, DEP-DES, sondage auprès des élèves.

## 5.0 Présentation de l'équipe de direction

Les membres de la direction se présentent et expliquent en quoi consiste leur mandat à la Polyvalente de Charlesbourg. Il s'agit de :

- M<sup>me</sup> Anne Goupil, gestionnaire administrative d'établissement
- M<sup>me</sup> Caroline Biron, directrice adjointe
- M<sup>me</sup> Émilie Poirier, directrice adjointe
- M. Mario Houde, directeur adjoint
- M. Martin Simard, directeur adjoint

## 6.0 Pouvoirs d'un conseil d'établissement, ses rôles et collaborateurs

M<sup>me</sup> Isabelle Girard explique que le conseil d'établissement est apparu dans le milieu scolaire en 1998. Il est formé de huit parents, deux élèves du 2<sup>e</sup> cycle, deux membres de la communauté élus par les membres votant du conseil d'établissement ainsi que six enseignants, un membre du personnel professionnel et un membre du personnel de soutien élus par leurs pairs. Le principal rôle du conseil d'établissement est d'analyser la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu et sur cette base, d'adopter un projet éducatif. Par ailleurs, un grand nombre de décisions doivent être soumises au conseil d'établissement, pour adoption ou approbation, par la direction de l'école. Voici quelques exemples :

- Projet éducatif : assure une vigie, analyse et adopte;
- Plan de lutte contre l'intimidation et la violence : évalue annuellement, adopte;
- Budget annuel : adopte;
- Règles de conduite et mesures de sécurité : approuve;
- Contributions financières exigées : approuve;
- Programme des services complémentaires : approuve leur mise en œuvre;
- Consultation des élèves : doit consulter au moins une fois par année;
- Les activités complémentaires : approuve;
- La dérogation au calendrier scolaire : approuve.

Une formation obligatoire via des capsules est offerte pour les nouveaux membres.

## 7.0 Élections

M<sup>me</sup> Isabelle Girard présente les postes à combler et les procédures d'élections : quatre postes sont vacants et à combler pour l'année 2022-2023

### 7.1 Présidence d'élection

Afin d'assurer le déroulement des élections, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Berthiaume, présidente du CÉ, propose que M<sup>me</sup> Isabelle Girard assume le rôle de la présidence d'élection.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

### 7.2 Élections aux 4 postes (2 ans) et 1 poste (1 an) de représentants des parents au CE

M<sup>me</sup> Isabelle Girard demande aux parents de signifier leur intérêt au comblement des quatre postes vacants et un poste à combler.

M<sup>me</sup> Isabelle Girard encourage les parents à se présenter aux élections.

M<sup>me</sup> Nadia Larrivée propose la candidature de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Berthiaume.

M<sup>me</sup> Marie-Soleil Touchette propose la candidature de M<sup>me</sup> Mélanie Maltais.

M. Dave Bérubé et M<sup>mes</sup> Nadia Larrivée et Marie-Paule Oyourou proposent leur propre candidature.

Il n'y aura pas d'élection puisque nous avons le nombre de candidats requis pour combler les quatre postes vacants et d'un poste à combler. Il s'agit de :

- M<sup>me</sup> Marie-Hélène Berthiaume (2 ans)
- M<sup>me</sup> Mélanie Maltais (2 ans)
- M. Dave Bérubé (2 ans)
- M<sup>me</sup> Nadia Larrivée (2 ans)
- M<sup>me</sup> Marie-Paule Oyourou (1 an)

Il y a proposition de nommer les candidats mentionnés ci-dessus à titre de représentants des parents au Conseil d'établissement 2022-2023.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

Il y a proposition de nommer M. Mahamadou Konate à titre de substitut advenant le cas où il n'y aurait pas quorum lors d'une séance du CÉ.

**Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **8.0 Levée de l'assemblée**

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Berthiaume propose la levée de l'assemblée à 18 h 21.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

Sarah-Jane Martineau  
Secrétaire de l'assemblée